

## **La Région et Voies navigables de France s'engagent pour la modernisation et le développement touristique des voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté.**

Le 18 septembre 2017, Patrick Ayache, vice-président de la Région chargé notamment du tourisme, représentant la présidente de Région Marie-Guite Dufay, et Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France (VNF), ont signé une convention partenariale pour moderniser et développer le tourisme sur les voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui a lieu le premier Comité de pilotage de cette convention, à Saint-Jean-de-Losne ; l'occasion de faire un point d'étape sur les actions mises en place et celles à venir.

La mise en œuvre des objectifs de cette convention-cadre, d'une durée de cinq ans (2017-2021), consolidera et développera l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté comme l'une des destinations touristiques majeures du tourisme fluvestre\* européen. Elle s'établit donc sur les objectifs suivants :

- améliorer l'accueil et le service aux clientèles itinérantes,
- valoriser le patrimoine de la voie d'eau et favoriser sa promotion,
- accompagner les actions d'innovations, notamment pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

**La Région, dans le cadre d'une programmation établie chaque année, accompagne le programme d'investissement sur la voie d'eau par une dotation annuelle de 1 M€ ; Voies navigables de France réserve une enveloppe annuelle de 4 M€.**

A ce jour, l'enveloppe budgétaire consacrée à la voie d'eau a porté sur les projets majeurs suivants :

- aménagement de ports et de haltes, et réfection de quais,
- aménagement de berges,
- aménagement de pontons d'attente,
- modernisation d'écluses,
- valorisation des maisons éclusières,
- modernisation d'ouvrages,
- instrumentation hydraulique.

**On estime à près de 80 millions d'euros par an, le volume des retombées socio-économiques liées au tourisme fluvial en Bourgogne-Franche-Comté (500 millions d'euros au niveau national).**

Conscients de ce potentiel pour les territoires irrigués, VNF, gestionnaire des canaux et rivières navigables, et la Région Bourgogne-Franche-Comté, cheffe de file du développement économique, ont signé en septembre

### **Contacts presse :**

#### **VNF**

Laura Trigo – 03.45.34.12.59 – 06.01.46.55.45

[communication.dt.centrebουργogne@vnf.fr](mailto:communication.dt.centrebουργogne@vnf.fr)

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

#### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie Souverbie – 03.80.44.34.66 – 06.74.97.43.18

[marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr)

Hélène Wokowski-Pierre – 03.81.61.61.08 – 06.14.37.17.26

[helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr](mailto:helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr)

[www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr)

2017, une convention-cadre pour la modernisation et le développement touristique des canaux au profit des clientèles itinérantes, favorisant localement les retombées socio-économiques et en tenant compte des territoires de projets.

Car le tourisme fluvial :

- est vecteur d'emplois et d'attractivité pour les territoires,
- est vécu dans un rapport au temps renouvelé qui correspond actuellement à une forte demande sociétale,
- et permet de se réapproprier les patrimoines culturels et géographiques.

La Région et VNF travaillent également ensemble dans les domaines de : l'environnement, l'énergie, la formation professionnelle, du report-modal de transport de marchandises, l'inventaire et la valorisation du patrimoine.

La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un réseau fluvial unique et remarquable. Elle est irriguée par d'importantes voies navigables, qui sont autant d'opportunités de développement touristique pour les territoires traversés.

Avec un réseau de 1 300 km connecté à l'Île-de-France, à l'Alsace, au Grand-Est et à l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté est limitrophe de bassins de clientèles touristiques importants, auxquels peut être ajoutée la Suisse.

Cette convention-cadre concerne toutes les voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté : le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais, le canal du Centre, la Seille navigable, l'Yonne (d'Auxerre jusqu'à la confluence avec la Seine), la Saône, le canal entre Champagne et Bourgogne, le canal de Briare, le canal latéral à la Loire et le canal de Roanne à Digoin, le Doubs / canal du Rhône au Rhin, et le canal des Vosges.

Le réseau fluvial offre de nombreuses possibilités de découvrir le territoire « sur l'eau » :

- la location de coches de plaisance (bateaux habitables sans permis),
- les bateaux-promenade, avec ou sans restauration,
- la croisière fluviale (paquebots fluviaux uniquement sur la Saône, péniches hôtels sur les autres canaux),
- la plaisance privée,
- et enfin, toutes les activités de loisirs qui tirent parti de la présence de la voie d'eau, comme le cyclotourisme.

VNF Centre-Bourgogne et la Région ont également annoncé l'accueil, en février prochain, des rencontres nationales du tourisme fluvial à Auxerre. Cette manifestation professionnelle vise à mettre en relation les acteurs économique (privés et publics) afin de faciliter les synergies, de favoriser les contacts business et l'émergence de nouveaux projets.

*\*fluvestre : sur et autour de l'eau*

#### **Contacts presse :**

##### **VNF**

Laura Trigo – 03.45.34.12.59 – 06.01.46.55.45  
[communication.dt.centrebουργogne@vnf.fr](mailto:communication.dt.centrebουργogne@vnf.fr)  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

##### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie Souverbie – 03.80.44.34.66 – 06.74.97.43.18  
[marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr)  
Hélène Wokowski-Pierre – 03.81.61.61.08 – 06.14.37.17.26  
[helene.wokowski@bourgognefranche-comte.fr](mailto:helene.wokowski@bourgognefranche-comte.fr)  
[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)